

# SALARIÉS D'AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE

## RÈGLES DE PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS

Les montants pris en charge s'entendent TTC, par heure et par stagiaire.



Conformément au décret qualité 2015-790 du 30 juin 2015, OPCABAIA doit s'assurer de la capacité des organismes de formation à dispenser des actions de formation de qualité. OPCABAIA a mis en place une procédure d'évaluation interne permettant l'inscription sur son catalogue de référence des organismes de formation qui remplissent les critères de qualité : chaque organisme de formation doit préalablement s'enregistrer et obtenir la validation de son dossier sur la plateforme Datadock ([www.data-dock.fr](http://www.data-dock.fr)). Depuis le 1er juillet, les organismes ne figurant pas dans le catalogue de référence d'OPCABAIA ne pourront plus bénéficier de financement. Consultez la liste des organismes de formation référencés par OPCABAIA sur [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr).

PROFESSIONNALISATION	Prise en charge		
<b>Contrat de professionnalisation</b> Consultez notre site web pour connaître le salaire et les modalités d'envoi de votre dossier. - Qualification ≤ BAC+3; CQP; Reconnaissance CCN (1)..... - Qualification BAC+4 et 5 ..... - Contrat de professionnalisation renforcé (2).....  (1) CCN : Convention Collective Nationale (2) Publics spécifiques cf. article L6325-1-1 du code du travail	Forfait	Durée minimum	Durée maximum
	12€ /heure 11,50€ /heure 20€ /heure	20% de la durée du contrat sans être inférieur à 150h	40% de la durée du contrat
<b>Période de professionnalisation</b> - Accompagnement VAE..... - Formation diplômantes inscrites au RNCP(1)..... - Formations certifiantes inscrites à l'Inventaire et Socle de connaissances et de compétences professionnelles «CléA»  (1) Répertoire National des Certifications Professionnelles (2) Parcours pluriannuel : Lorsque la formation se déroule sur plusieurs années d'enseignement. Ex : 1ère et 2ème année du BTS.	Frais réels plafonnés	Durée minimum	Durée maximum
	2 500 €	1h	24 heures
	Forfait	Durée minimum	Durée maximum
	20€/heure 15€ /heure	70h sur les 12 premiers mois 1h	200h par année de formation (si parcours pluriannuel(2))
<b>Tutorat</b> (Tuteurs encadrant des salariés en contrat de professionnalisation : Uniquement pour les tuteurs ayant minimum 2 ans d'expérience professionnelle en rapport avec la qualification visée, et avec attestation des heures réalisées) - Formation de tuteur..... - Accompagnement de la Fonction Tutorale..... (Minimum 1 mois de tutorat)	Forfait	Type de tuteur	Durée maximum
	15€ /heure 230€/mois 345€/mois	Tuteur < 45 Tuteur ≥ 45	35 heures } Dans la limite de 3 mois
<b>Maître d'apprentissage</b>	15€ /heure		35 heures
<b>POE individuelle</b> Préparation Opérationnelle à l'Emploi	15€/heure	Formation dispensée par un organisme de formation déclaré	400 heures
<b>POE Collective</b> Préparation Opérationnelle à l'Emploi expérimentale	25€/heure		

**COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)** Vérifiez l'éligibilité des formations sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Bilan de compétences</b>.....</li> <li>- <b>Permis de conduire B</b> (1<sup>er</sup> passage à l'épreuve de conduite).....</li> <li>- <b>Permis de conduire B</b> (2<sup>eme</sup> passage à l'épreuve de conduite).....</li> </ul>	<p><b>Forfait parcours</b></p> <p>2 100 €</p> <p>1 500 €</p> <p>400 €</p> <p>} Pour la totalité de la formation<sup>(3)</sup></p>
<p><b>Formations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres actions éligibles de plein droit au CPF<sup>(1)</sup>.....</li> <li>- CQP et Formations inscrites au RNCP<sup>(2)</sup> de <b>niveau ≤ BAC+3</b>.....</li> <li>- Formations inscrites au RNCP<sup>(2)</sup> de <b>niveau BAC+4 et +5</b>.....</li> <li>- Formations inscrites sur la liste <b>Inventaire et Socle</b> de connaissance et de compétences professionnelles « cléA ».....</li> </ul> <p><i>Les organismes d'origine étrangère ne sont pas éligibles.</i></p> <p><sup>(1)</sup> VAE - Aide à la création/reprise d'entreprise - formations des bénévoles et volontaires en service civique dans le cadre du Compte Engagement Citoyen.  <sup>(2)</sup> Répertoire National des Certifications Professionnelles</p>	<p><b>Coûts pédagogiques aux frais réels plafonnés à :</b></p> <p>2 500 €</p> <p>10 000 €</p> <p>16 000€</p> <p>10 000 €</p> <p>} Par année de formation (si parcours pluriannuel <sup>(4)</sup>)  <b>ET</b> Pour la totalité de la formation<sup>(3)</sup></p> <p><sup>(3)</sup> Abondement OPCABAIA pour les heures au-delà des heures inscrites au compteur CPF.  <sup>(4)</sup> <b>Parcours pluriannuel</b> : Lorsque la formation se déroule sur plusieurs années d'enseignement. Ex: 1<sup>ere</sup> et 2<sup>eme</sup> année du BTS.</p>
<p><b>Salaire Brut :</b>  <i>(salaire brut pour les heures de formation réalisées sur le temps de travail, et plafonné aux heures inscrites au compteur CPF)</i></p>	<p>Dans la limite de la somme des coûts pédagogiques et des frais annexes pris en charge.</p>
<p><b>Forfaits frais annexes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacements entre le lieu de résidence ou de travail//lieu de formation &lt;60km.....aucune prise en charge</li> <li>- Déplacements entre le lieu de résidence ou de travail//lieu de formation ≥60km.....80€ /déplacement AR</li> <li>- Repas + diner si hébergement (<i>uniquement pour les formations en présentiel et par journée complète</i>) ....20€/repas</li> <li>- Hôtel/petit déjeuner + nuitée la veille de la formation (<i>uniquement si journées consécutives de formation</i>) <ul style="list-style-type: none"> <li>Région Parisienne/Etranger.....115€ /nuitée</li> <li>Province.....95€ /nuitée</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Cas des formations réalisées à l'étranger par un organisme de formation français : seuls les frais d'hébergement en hôtel sont pris en compte (pas de location d'appartement, ou de résidence chez l'habitant).</i></p> <p><b>Salariés accompagnés par l'employeur :</b>  <i>L'entreprise conserve l'ensemble des justificatifs.  Une copie des justificatifs sera fournie à OPCABAIA en cas de contrôle.</i></p> <p><b>Salariés non accompagnés par l'employeur :</b>  <i>Le salarié conserve l'ensemble des justificatifs et adresse une attestation sur l'honneur à OPCABAIA.  Une copie des justificatifs sera fournie à OPCABAIA en cas de contrôle.</i></p>	


PLAN DE FORMATION					
Formations		<11 SALARIÉS	11 à 49 SALARIÉS	50 à 299 SALARIÉS	
<b>OPCABAIA ne prend pas en charge :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les formations non éligibles dans le cadre de la formation professionnelle : Ex : séminaire, conférence, préparation retraite</li> <li>- Les formations réalisées en intra (sur le lieu de travail) pour les agences de moins de 5 salariés</li> <li>- Les formations à l'utilisation d'un progiciel diligentées par le fournisseur.</li> <li>- Les formations initiées ou organisées par une compagnie d'assurance.</li> <li>- Les formations diplômantes</li> <li>- Les formations de langues ou de logiciels bureautiques</li> </ul>					
<b>Possibilité de financement en Période de professionnalisation ou en CPF sous condition d'éligibilité</b>					
<b>Cap compétence</b>	<b>Couts pédagogiques</b>	Illimité		illimité	
	<b>Salaire</b> <small>(si contrat &gt;75h /mois)</small>	Forfait : <b>67€ /jour</b> (uniquement pour les formations présentiellees)			
	<b>Allocation formation</b>	Si la formation a lieu hors temps de travail ..... <b>5€ /heure</b>			
<b>Autres Formations</b>		<b>&lt;11 SALARIÉS</b>	<b>11 à 49 SALARIÉS</b>	<b>50 à 299 SALARIÉS</b>	
<b>Dans la limite de l'enveloppe annuelle</b>					
<b>Maximum 28h/pers/an</b>	<b>Dont Frais annexes inclus</b>	<b>9 000 €</b> <i>Coût réel plafonné à 50 €/h</i>	<b>2 000 €</b> <i>Coût réel</i>	<b>9 000 €</b> <i>Coût réel</i>	
		<b>Transport* :</b> Voiture – si trajet >20 km (plafond 1200 km/stage)..... <b>0,40€ /km</b> Péage, parking et transfert depuis gare ou aéroport..... <b>Frais réels</b> SNCF (billet 2 <sup>e</sup> classe) ..... <b>Frais réels</b> AVION (dans la limite du billet SNCF 2 <sup>e</sup> classe)..... <b>Frais réels</b> <i>*pas de frais de transport de l'hôtel au lieu de stage</i>			
		<b>Restauration et/ou hébergement, frais réels plafonnés à :</b> Repas..... <b>25€ /repas</b> Hôtel + petit-déjeuner Paris et région parisienne..... <b>115€ /nuitée</b> Hôtel + petit-déjeuner province..... <b>95€ /nuitée</b>			
<b>Non concerné</b>					

## VOS DÉMARCHES

- 1- La demande de prise en charge :**  
 Pour les contrats de professionnalisation : saisir le Contrat sur [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr) via **mes services en ligne**  
 Pour les Période de professionnalisation et le Plan de formation : transmettre le dossier par courrier complété et signé, accompagné des pièces demandées.  
 Pour les CPF : transmettre le dossier complet par mail complété et signé, accompagné des pièces demandées à [cpf@opcabaia.fr](mailto:cpf@opcabaia.fr).  
**Plus d'infos sur [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr) : les formulaires de demande de prise en charge.**
- 2- L'étude du dossier :**  
 A réception de votre dossier complet, votre gestionnaire examine votre demande de prise en charge et vous communique la décision par courrier.
- 3- Le remboursement des frais de formation :**
- Dans le cas où **vous choisissez la subrogation de paiement**, OPCABAIA règle pour votre compte l'organisme de formation à hauteur de la prise en charge accordée.  
*Consultez les conditions générales de gestion de la subrogation de paiement sur le site [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr) dans la rubrique **boîte à outils/fiches techniques**.*
  - Dans le cas où **vous ne choisissez pas la subrogation de paiement**, vous nous faites parvenir, à l'issue du stage et au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de formation, la demande de règlement accompagnée de la copie facture de l'organisme, de la feuille d'émargement ou d'une attestation de présence signée.
- 4. Le remboursement des frais annexes :**
- **Formations Cap compétence :** L'entreprise conserve l'ensemble des justificatifs. Une copie des justificatifs sera fournie à OPCABAIA en cas de contrôle.
  - **Autres formations :** Fournir les originaux des justificatifs avec la demande de remboursement des frais annexes.

**VOS INTERLOCUTEURS : Une question ? Contactez vos correspondants Opcabaia**

	Votre contact	Coordonnées
Pour le suivi de vos dossiers formation	De 9h à 12h	☎ 01.55.50.49.79 ☎ 01.55.50.49.80
Pour le conseil sur vos nouveaux projets	Céline TRAN Conseillère Formation pour les Agents Généraux	☎ 01.55.50.49.85 06.48.69.29.44 <a href="mailto:ctran@opcabaia.fr">ctran@opcabaia.fr</a>
Pour le suivi de vos dossiers CPF	De 9h à 12h	☎ 01.55.50.49.57 <a href="mailto:cpf@opcabaia.fr">cpf@opcabaia.fr</a>



Conformément au décret qualité 2015-790 du 30 juin 2015, OPCABAIA doit s'assurer de la capacité des organismes de formation à dispenser des actions de formation de qualité. OPCABAIA a mis en place une procédure d'évaluation interne permettant l'inscription sur son catalogue de référence des organismes de formation qui remplissent les critères de qualité : chaque organisme de formation doit préalablement s'enregistrer et obtenir la validation de son dossier sur la plateforme Datadock ([www.data-dock.fr](http://www.data-dock.fr)). Depuis le 1er juillet, les organismes ne figurant pas dans le catalogue de référence d'OPCABAIA ne pourront plus bénéficier de financement. Consultez la liste des organismes de formation référencés par OPCABAIA sur [www.opcabaia.fr](http://www.opcabaia.fr).

**Date limite de réception des dossiers 2017**

- **31 Octobre 2017** : Plan de formation des entreprises de 11 à 299 salariés
- **15 Décembre 2017** : Période de professionnalisation et Plan de formation des entreprises de moins de 11 salariés
- **08 Janvier 2018** : Contrat de professionnalisation – Formations tuteurs - Compte personnel de formation

**OPCABAIA adressera un refus de prise en charge pour tous dossiers réceptionnés au-delà de ces dates.**